



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE PROTECTION INCENDIE (I3)

Version du 24/11/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris dans la ou les factures.

- Les travaux liés au compartimentage d'un logement entre les parties communes et privatives : _____ , _____ €
- L'intervention sur les plafonds : _____ , _____ €
- Le placement ou remplacement de porte résistante au feu (RF) : _____ , _____ €

2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du bâtiment (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....

3. L'entrepreneur·e s'engage à respecter les valeurs REI des matériaux, ainsi que les exigences du SIAMU décrites dans l'avis de prévention adressé au demandeur de la prime pour le bien concerné

Fait le __ / __ / ____

À _____

Signature et cachet